



## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2022-0002

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout d'un nouveau nom commercial dans le Méta SPC 1 et l'ajout d'un nouveau nom commercial dans le Méta SPC 2 pour la famille de produits biocides **MOTH GEL**,*

*de la société* SC Johnson Europe Sàrl

*enregistrée sous le numéro* BC-UL095875-02

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 05 novembre 2031.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.



A Maisons-Alfort, le 08/05/2025

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilieur*  
AE281A955A42454...  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	MOTH GEL
Autres noms commerciaux	RAID® GEL ANTI-MITES - SENTEUR LAVANDE RAID® GEL ANTI-MITES - SENTEUR BOIS DE CEDRE

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP18
------------------	------

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SC JOHNSON EUROPE SARL
	Adresse	Z.A. LA PIECE 8 1180 ROLLE SUISSE
Numéro de demande	BC-UL095875-02	
Type de demande	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0002	
Date d'autorisation	10/01/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	05/11/2031	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	SC JOHNSON EUROPE SARL
Adresse du fabricant	Z.A. LA PIECE 8 1180 ROLLE SUISSE
Emplacement des sites de fabrication	ZOBELE HOLDING S.P.A, VIA FERSINA, 4 38123 TRENTO ITALIE
	IGO SRL 24061 ALBANO S.A ITALIE
	PACKAGING IMOЛЕSE S.P.A, VIA F.TURATI, 22 40026 IMOLA ITALIE



### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Transfluthrine
<b>Nom du fabricant</b>	BAYER SAS ENVIRONMENTAL SCIENCE
<b>Adresse du fabricant</b>	16 RUE JEAN MARIE LECLAIR, CS 90106, 69266 LYON, CEDEX 09 FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED, PLOT NO 306/3, II PHASE, GIDC VAPI 396 195 GUJARAT INDE

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>	
					<b>Min</b>	<b>Max</b>
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	20	33
linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	6,5	13
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26	13
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072	6,5

### 2.2. Type de formulation

VP : Produit diffuseur de vapeur

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

#### 1.1. Identification du Méta RCP 1

<b>Identification</b>	Meta RCP 1
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 1</b>	-
-----------------	---



### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	20	33
linalool	Linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	6,5	13
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	6,5	13
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,65	6,5

### 2.2. Type de formulation

VP : Produit diffuseur de vapeur
----------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	L'étiquette devra mentionner : Contient Linalool, linalyl acetate and p-menthan-8-yl acetate EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non professionnel

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements : <i>Tineola bisselliella</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Plaquette de gel (diffuseur passif) à utiliser dans les espaces confinés à perméabilité limitée comme par exemple les tiroirs, les bacs de rangement avec couvercle, les valises.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2 unités pour 0,018 m <sup>3</sup> (18 L)  Le produit est efficace jusqu'à 12 semaines contre les adultes et 4 semaines contre les larves. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Gel (3 g) conditionné dans des plaquettes alvéolées en PET, scellé avec une membrane perméable en PE-PP recouverte d'un film en polyester/aluminium à retirer pour activer le produit. Le produit peut être vendu en dose individuelle ou par lots de deux ou plusieurs plaquettes alvéolées.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation



#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Adapter le nombre d'unités en fonction du volume de l'espace traité (par exemple, un tiroir, un bac de rangement avec couvercle, une valise).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Garder les tiroirs (ou les espaces traités) fermés pour une efficacité optimale. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter le contact direct de la membrane perméable avec des vêtements, des tissus et des plastiques.
- Utiliser seulement dans des endroits non accessibles aux enfants, aux animaux et en particulier aux chats.
- Ne pas utiliser dans des pièces où il y a des aquariums et des terrariums.
- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

#### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.



#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 4 ans dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	<b>RAID GEL ANTI-MITES - SENTEUR LAVANDE</b> <b>RAID MAX GEL ANTI-MITES SENTEUR LAVANDE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2022-0002-01-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	29,9
Linalool	Linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	7,36
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	7,78
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	1,12



## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	27,3	27,3
linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	9,22	9,22
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26	1,26
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072	0,072

### 2.2. Type de formulation

VP : Produit diffuseur de vapeur
----------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1



Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	L'étiquette devra mentionner : Contient Linalool, linalyl acetate and p-menthan-8-yl acetate EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non professionnel

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements : <i>Tineola bisselliella</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Plaquette de gel (diffuseur passif) à utiliser dans les espaces confinés à perméabilité limitée comme par exemple les tiroirs, les bacs de rangement avec couvercle, les valises.



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	2 unités pour 0,018 m <sup>3</sup> (18 L) Efficace jusqu'à 12 semaines contre les adultes et 4 semaines contre les larves. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Gel (3 g) conditionné dans des plaquettes alvéolées en PET scellé avec une membrane perméable en PE-PP recouverte d'un film en polyester/aluminium à retirer pour activer le produit. Le produit peut être vendu en dose individuelle ou par lots de deux ou plusieurs plaquettes alvéolées.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Adapter le nombre d'unité en fonction du volume de l'espace traité (par exemple un tiroir, un bac de rangement avec couvercle, une valise).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Garder les tiroirs (ou les espaces traités) fermés pour une efficacité optimale. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter le contact direct de la membrane perméable avec des vêtements, des tissus et des plastiques.
- Utiliser seulement dans des endroits non accessibles aux enfants, aux animaux et en particulier aux chats.
- Ne pas utiliser dans des pièces où il y a des aquariums et des terrariums.
- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.



### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Durée de stockage : 4 ans dans l'emballage commercial.
- Stocker à température ambiante.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

## **6. Autre(s) information(s)**

-



## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	<b>RAID GEL ANTI-MITES - SENTEUR BOIS DE CEDRE</b> <b>RAID MAX GEL ANTI-MITES SENTEUR BOIS DE CÈDRE</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2022-0002-02-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	27,3
Linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	9,22
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072